

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/10/2016

Présents

MOREAU Catherine, GUENAULT Nathalie, MEULOT André, AUBUSSON Jérôme, CHESNEAU Roger, PAIN Claude, FLORENCE Aline. PANTIN Gautier
POUDELET Éric

Absents excusés

C. GOULESQUE pouvoir à A. FLORENCE
J. PELICOT pouvoir à C. MOREAU
L. RUELLE pouvoir à C. PAIN

Absents

L. TRAVERS
S. ROUMEAS
ROBBE Francine

Secrétaire de séance

Claude PAIN

I.FINANCES

- Restitution caution logement communal
Lors du décès de François BRU en 2009, la commune n'avait pas pu restituer la caution à sa compagne de l'époque, Madame DELORT Carine, qui avait quitté la commune précipitamment sans laisser de nouvelle adresse. Le trésor public, disposant de son adresse, nous demande de régulariser la situation. Le conseil municipal doit donc décider s'il accepte de relever Madame DELORT Carine de la prescription et de lui restituer la caution s'élevant à 195€. Le conseil municipal décide à l'unanimité de lever la prescription.

II.VOIRIE

- Attribution des noms de rue pour le lotissement « les Rocantonelles »
La commission voirie élargie réunie le 10 octobre 2016 propose au conseil municipal pour l'attribution des noms de rue du lotissement « les Rocantonelles » les deux hypothèses ci-dessous :

Hypothèse 1 :

- 1) Rue Barillet Deschamps
- 2) Rue des Cannas
- 3) Rue des Bégonias
- 4) Allée des Pensées

Hypothèse 2 :

- 1) Rue Barillet Deschamps
- 2) Rue du parc Monceau
- 3) Rue des Buttes-Chaumont
- 4) Allée du Jardin Borély

Le conseil a voté par 7 voix pour l'hypothèse 2 : les noms des parcs contre 5 pour l'hypothèse 1 les noms de fleurs.

Arrivée de F. ROBBE à 20h40

- Inscription de portions de sentiers de randonnées au PDIPR.

Madame PAIN Claude informe que depuis plusieurs mois, certaines communes travaillent les tracés de leurs sentiers communaux dans le but de répondre aux nouvelles exigences du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) et ainsi bénéficier des aides du conseil départemental pour leur remise en état. Pour l'obtention des aides, le conseil municipal doit se prononcer sur l'inscription au PDIPR de certaines portions de sentiers. Le conseil municipal vote à l'unanimité.

- Avis sur la rétrocession par le département à la commune de la traverse de la D2 au Gué des prés

Monsieur le Maire informe qu'une réunion avec les habitants du Gué des Prés, certains habitants de Cerelles ainsi que les Maires de Cerelles et Chanceaux-sur-Choisille a eu lieu en mairie. Tous se plaignent de la vitesse excessive et de l'insécurité qui règne pour les enfants descendant du bus et du manque de visibilité lorsque l'on arrive de la route de Cerelles.

La vitesse est limitée à 50 km/h sur cette portion, mais la limitation n'est pas respectée. Pour passer à une vitesse de 30 km/h et aménager un dispositif sécuritaire, la commune doit reprendre la traverse du Gué des Prés.

Monsieur le Maire précise également, qu'il demande l'avis du conseil municipal, mais que la décision lui appartient dans le cadre de ses obligations en matière de sécurité et de prévention et que cette décision fera l'objet d'un arrêté.

Mr le Maire regrette l'absence des habitants du Gué des prés à ce conseil ainsi que l'absence de Me ROUMEAS et M. TRAVERS.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

III. URBANISME

- Pas de droit de préemption exercé par la commune sur la vente :

- D'une maison au 63, route des bonshommes
- D'un terrain au 8, rue de la Chahoulerie
- D'une maison au 18, rue des Ecoles.

IV. AFFAIRES GENERALES

- Demande au conseil départemental de placement de la CCGC en zone prioritaire pour la desserte haut débit

Comme demandé par N. GUENAULT, Mr le Maire, propose une motion au conseil municipal adressée au conseil départemental pour la mise en zone prioritaire pour le haut débit :

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Nous vous demandons instamment lors de l'établissement du planning 2018-2023 pour le déploiement de la fibre optique :

- De placer la communauté de communes de Gâtine et Choisilles parmi les premières zones à desservir dans la mesure où cette dernière a adhéré parmi les premières au Syndicat Touraine Numérique.
- De prendre en compte la situation de Saint-Antoine-du-Rocher qui d'un avis unanime est l'une des communes où la réception est la plus catastrophique que ce soit au sein de la communauté de communes de Gâtine et Choisilles ou du département.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la motion proposée par Monsieur le Maire.

Cette dernière sera accompagnée des lettres des habitants mécontents du débit actuel.

Le conseil vote à l'unanimité

V. DIVERS

A. MEULOT

Adressera par mail la photocopie des dates de vœux de l'ensemble des communes

Informe que la commune a obtenu la 2^{ème} fleur, les membres du conseil municipal adressent leurs félicitations à Jérôme BLOUDEAU pour son action et sa motivation. La remise du prix aura lieu à Orléans le 17/11/2016.

Informe que s'appuyant sur les nouvelles technologies et le développement des téléprocédures, les demandes de CNI seront désormais traitées comme les passeports biométriques. L'usager, à compter de mars 2017 (la date n'est pas encore arrêtée) devra donc se présenter dans les mairies équipées des dispositifs de recueil.

Les dates à retenir :

- Rappel du déroulé de la cérémonie du 11/11/2016
- le repas des seniors le 27/11/2016
- Exposition 14/18 à la mairie du 11 au 26/11/2016
- Concert à l'église le 26/11/2016
- Téléthon les 2 et 3 /12/2016
- Marché de Noël toute la journée le 4/12/2016
- Congrès des maires à Tours le 01/12/2016

Le logement handicapé situé 5 rue de la Poste sera libre à compter de fin novembre début décembre 2016. Une action est menée auprès des services adéquats pour le louer dans les meilleurs délais.

E. POUDELET

Après vérification au cimetière, il faudrait ajouter à la liste des soldats morts pour la France, deux soldats, M. LEQUIPE et M. DUTHIER

Concernant le Marché de Saint-Antoine-du-Rocher : bonne affluence au marché du 23 octobre. La marchande de confitures était absente, les commerçants sont contents. Visite des gens de Rouziers qui souhaitent rencontrer les personnes s'occupant du marché à Saint-Antoine-du-Rocher pour mettre en place des animations autour du marché. Il faudra prendre un arrêté pour le marché du 18/12/2016.

Prochain CCAS le 3/11/2016

J. AUBUSSON

Informe qu'il n'y aura pas de cotisation pour le syndicat du collège pour 2017.

Fixe une commission école le 16/11/2016 à 20h 30

Précise que l'école va peut-être bénéficier d'un second tableau numérique interactif.

A. MEULOT

Informe que les Fiançailles avec Racan s'avèrent très difficiles. Un conseil communautaire exceptionnel aura lieu le 08/11/2016 et réunira les deux conseils communautaires en présence de Monsieur le Préfet.

C.MOREAU

Aborde la question de l'entretien du ruisseau: il sera effectué par les agents communaux.

R. CHESNEAU

L'assurance dommages ouvrage a été sollicitée pour les fissures dans les murs et marches de l'école ainsi que le parvis. Un expert a été nommé. Une rencontre est prévue le 09/11/16 à 15h30.

Une commission voirie élargie aura lieu le 09/11/2016

C.PAIN

Invite tous les membres du conseil à participer au marché de Noël et au Téléthon.

Fixe une commission loisirs / associations le 9/11/16 à 20h30

Précise que le centre de loisirs sera ouvert une semaine à Noël et qu'il a accueilli aux vacances de la Toussaint 80 enfants la première semaine et 35 la deuxième.

F. ROBBE.

Préparation la semaine prochaine des décisions modificatives pour finaliser les comptes.

Prévoir des commissions pour la préparation des budgets 2017

Fin de conseil à 22h30

Prochains conseils le 30/11/2016 et 22/12/2016 à 20h30.

